

**Compte-rendu
de la réunion tenue
à la salle du Club optimiste
de Sainte-Sophie**

le 26 mars 2009

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3.	ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2008	1
4.	RAPPORT D'ACTIVITÉS	1
4.1	Registre des plaintes	1
4.2	Visites du site Internet.....	7
4.3	Courriels	7
4.4	Chronique dans le journal Le Contact	7
4.5	Suivi « Fonds de valorisation agricole »	8
4.6	Suivi « goélands »	9
5.	RETOUR SUR LA DEUXIÈME PARTIE DES AUDIENCES PUBLIQUES DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT	11
6.	RELANCE DES INVITATIONS PUBLIQUES POUR LA PARTICIPATION AU COMITÉ	12
7.	PROJET DE COMPENSATION DU MILIEU HUMIDE AVEC ARBRE ET NATURE QUÉBEC	13
8.	PRÉSENCE DU COMITÉ DE VIGILANCE À LA JOURNÉE PORTES OUVERTES.....	14
9.	PROCHAINE RÉUNION	14

Liste des annexes

Annexe 1	Liste des présences
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Registre des plaintes en date du 24 mars 2009
Annexe 4	Présentation sur le registre des plaintes
Annexe 5	Présentation et figures sur les travaux présentement en cours au site
Annexe 6	Statistiques sur les visites du site Internet
Annexe 7	Article à publier dans le journal Le Contact
Annexe 8	Graphiques sur le suivi des goélands
Annexe 9	Présentation sur la deuxième partie des audiences publiques
Annexe 10	Liste des membres du Comité en comparaison de la composition souhaitée

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management, M. Martin Dussault, directeur des Affaires publiques de la division du Québec, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés pour la première rencontre de l'année 2009. Il souhaite la bienvenue à Mme Yanie Villeneuve, du CLD de la Rivière-du-Nord et à M. Ronald Gill, citoyen de Sainte-Sophie, qui est venu assister à la rencontre sur l'invitation d'un membre du Comité.

M. André Delisle, de *Transfert Environnement*, agit à titre d'animateur de la réunion. Il invite les participants à faire un tour de table afin de se présenter.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. Un membre du Comité demande à présenter des articles de journaux sur les audiences publiques et voudrait connaître le moment exact où le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement émettra son rapport sur le projet de développement. Ces points seront traités lors de la présentation sur la deuxième partie des audiences.

L'ordre du jour est accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 11 DÉCEMBRE 2008

Le compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2008 a été envoyé aux participants. Aucune modification n'est demandée par les membres du Comité. Le compte-rendu est donc adopté.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS

4.1 Registre des plaintes

M. Simon Mercier présente le registre des plaintes en date du 24 mars 2009. Il mentionne que huit plaintes ont été enregistrées depuis le début de l'année. Il s'agit essentiellement de plaintes concernant les odeurs. M. Mercier précise que le début de l'année a été une période très active en termes d'odeurs compte tenu de la réalisation de travaux sur le système de captage des biogaz.

M. Mercier explique chaque plainte en précisant la nature et la provenance de la plainte ainsi que les mesures correctives apportées. Il s'appuie sur une présentation expliquant plus en détail les causes des plaintes, le smog hivernal, les mesures correctives et le système d'avis d'odeurs diffusés par téléphone, qui sera en fonction d'ici quelques semaines.

Le registre des plaintes figure à l'Annexe 3 et la présentation à l'Annexe 4.

M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie et de l'environnement chez WM, effectue également une présentation sur les travaux en cours et à venir sur le système de captage des biogaz.

La présentation de M. Lacombe et les figures présentées se trouvent à l'Annexe 5.

À la suite de la présentation de M. Mercier et de M. Lacombe, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Il y avait eu des interventions antérieurement pour que le registre présente le nombre de plaignants par plainte. Nous ne l'avons pas pour les plaintes où il est inscrit Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.</i></p>	<p>M. Mercier précise que le registre présente maintenant le nom du plaignant et que pour les plaintes en provenance de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, il s'est entretenu avec M. Leclair de la Ville à plusieurs reprises. Les plaintes ne sont pas émises par des groupes, mais bien par une seule personne.</p> <p>M. Mercier donne l'exemple d'une employée de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines qui s'est plainte à titre de citoyenne. Par contre, l'odeur a été perçue à l'Hôtel de Ville.</p>
<p><i>Ce serait important de mentionner le nombre de plaignants quand c'est la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines qui est indiquée sur le registre.</i></p>	<p>M. Mercier répond qu'il va corriger le registre pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.</p>
<p><i>(À propos de la cinquième plainte, du 4 mars 2009) Est-ce que vous aviez déjà détecté l'odeur au moment de la plainte ?</i></p>	<p>M. Mercier répond que non. Il précise que le programme de suivi consiste entre autres à avoir un contact direct avec le plaignant, qui perçoit des épisodes d'odeurs environ quatre fois par année.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ce serait bien de situer la provenance de la plainte à l'aide d'une carte pour les gens de l'extérieur de la région.</i>	
<i>Nous n'avons pas nécessairement besoin de localiser la plainte sur une carte puisque nous avons les détails de la provenance.</i>	
<i>Ce qui nous intéresse est davantage la répétition de plaintes dans les mêmes secteurs pour cibler les problématiques.</i>	
<i>Est-ce que les 16 jours de travaux qui ont eu lieu depuis le début 2009 ont été 16 jours de travaux consécutifs ?</i>	M. Mercier répond que non. Il mentionne que six avis d'odeurs ont été émis au cours des mois de janvier, février et mars pour des périodes de travaux de 2 à 3 jours, séparées.
<i>Quelles sont les plaintes du registre qui ont été placées durant les travaux ?</i>	M. Mercier répond que les plaintes du 5 et du 23 février ainsi que celles du 6 et 11 mars étaient dues aux travaux.
<i>Cela signifie que les quatre autres plaintes qui figurent au registre (50 %) concernent des problèmes liés aux opérations courantes.</i>	<p>M. Mercier répond que le smog hivernal a aussi un rôle à jouer au niveau de certaines plaintes. Il précise qu'il a tenté de répertorier le nombre exact d'avertissements de smog hivernal émis par Environnement Canada sans succès. Selon le Devoir, il y a eu 32 avertissements d'épisodes de smog hivernal depuis le début de l'hiver.</p> <p>M. Mercier ajoute que WM a observé que durant les heures précédant les plaintes, les données météorologiques indiquaient l'absence de vent. Cette absence de vent crée une masse d'odeurs stagnante qui se déplace avec la venue des vents. C'est ce qui expliquerait que des odeurs peuvent</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	être perçues sur la 3 ^e avenue à Sainte-Anne-des-Plaines sans l'être sur la 4 ^e ou 5 ^e rue.
<i>Est-ce que nous sommes dans une région où le paysage restreint le mouvement de l'air ? Nous sommes plutôt sur des plaines.</i>	
<i>Pour ma part, j'ai vu plusieurs avertissements de smog sur les panneaux d'autoroute dans la région.</i>	M. Mercier explique que ce sont les conditions climatiques qui provoquent la non-dissipation des odeurs. Le phénomène d'absence des vents avant la réception des plaintes est bien réel. La masse d'odeurs se déplace alors lentement. Le phénomène est lié au smog hivernal.
<i>Je commence à être habitué à distinguer les odeurs de biogaz et de déchets. J'aurais pu appeler une dizaine de fois depuis la dernière rencontre du Comité pour formuler des plaintes, mais je savais qu'il y avait des travaux en cours pour régler le problème.</i>	
<i>Il y a des conduites de gaz utilisés partout au Québec, pourquoi elles sont à l'origine d'une problématique au site d'enfouissement ?</i>	M. Mercier répond que WM a formulé plusieurs plaintes de son côté à Gaz Métro pour que les problèmes soient réglés.
<i>Est-ce que ce sont des biogaz qui sont émis par Gaz Métro ? Ce n'est pas du gaz naturel ?</i>	M. Mercier répond que ce ne sont pas les biogaz qui provoquent les odeurs, mais plutôt le mauvais calibrage du système qui brûle les vapeurs, au niveau de l'épurateur thermique.
<i>Mais ce sont des gaz qui proviennent du site d'enfouissement ? Il y a un lien direct avec la présence du site d'enfouissement.</i>	M. Delisle répond que le lien est très clair avec la présence du site d'enfouissement puisque le système est celui du transport

Questions ou commentaires	Réponses
	des biogaz vers l'usine Cascades.
<i>Est-ce que vous avez une estimation du pourcentage de gaz capté par rapport au gaz émis ?</i>	M. Lacombe répond que certaines études démontrent qu'il est possible de calculer le gaz émis selon la masse de déchets enfouis.
<i>Quel est ce pourcentage environ ?</i>	<p>M. Lacombe répond qu'il est difficile de donner une proportion exacte puisque le site est en activité et n'est pas encore fermé à l'aide d'un recouvrement étanche.</p> <p>M. Mercier précise que les pourcentages de gaz captés sont élevés, au-dessus de 85 % pour donner une idée de grandeur.</p> <p>M. Dussault précise que le recouvrement des zones avec un matériel étanche est important pour créer une pression et retenir les biogaz, pour ensuite les capter.</p> <p>M. Lacombe précise qu'il ne faut toutefois pas créer d'incendie à l'intérieur des déchets et donc ne pas pomper d'oxygène. Tous ces facteurs sont à considérer</p>
<i>La pression négative ne doit pas être trop forte.</i>	<p>M. Lacombe répond que c'est exactement cela.</p> <p>M. Dussault ajoute que le Comité avait effectué une demande pour voir les travaux de recouvrement sur le site et qu'une visite pourrait coïncider avec la prochaine rencontre.</p>
<i>Est-ce que c'est la première cellule qui est recouverte avec une membrane géosynthétique ?</i>	M. Lacombe répond que oui.
<i>À quelle profondeur sont installés les puits de captage ?</i>	M. Lacombe répond qu'il y a un espace sécuritaire de quatre mètres qui sépare le

Questions ou commentaires	Réponses
	puits du fond de la cellule.
<i>Est-ce que l'utilisation de deux noyaux de bentonite de chaque côté du puits, pour éviter une infiltration d'oxygène par la surface, est une technique que vous avez déjà utilisée sur d'autres sites ?</i>	M. Lacombe répond que la méthode est connue. Il précise que l'argile était utilisée à Sainte-Sophie pour le passé.
<i>Après avoir installé les membranes et tout le système de puits (conduite, pierre nette, sable, bentonite, etc.), est-ce que les cellules de déchets s'affaissent au fur et à mesure qu'elles perdent du volume à cause de la décomposition.</i>	M. Lacombe répond que l'élévation maximale de la cellule a été atteinte à l'automne 2008. Le tassement est alors rapide, entre autres à cause de la neige. Le tassement s'effectue habituellement en six mois. Il ajoute que la géomembrane qui sert au recouvrement est très flexible, plus flexible que la membrane utilisée dans le fond des cellules. Il précise que la membrane est capable de s'étirer jusqu'à 400 %. Il termine en précisant que les puits glissent aussi le long de la pierre.
<i>Avec les travaux pour le captage des biogaz, les volumes vont augmenter chez Gaz Métro. Est-ce qu'ils sont prêts à recevoir ces quantités chez Gaz Métro ?</i>	M. Lacombe répond que WM est en mesure de gérer les nouveaux volumes de biogaz puisque les torchères servent à brûler les suppléments de biogaz.
<i>Votre présentation sur les mesures de prévention des odeurs démontre le souci de WM à réaliser les travaux correctement.</i>	

ACTIONS DE SUIVI :

Préciser le nombre de personnes ayant déposé une plainte lorsque l'identification du plaignant est générale (ex. : Ville de Sainte-Anne-des-Plaines).

S'assurer de la mise en œuvre du système d'avis d'odeurs diffusé par téléphone à la fin du mois d'avril.

Fournir l'information transmise dans le cadre des audiences du BAPE relative à la quantité de biogaz capté par rapport à la quantité de biogaz produit.

4.2 Visites du site Internet

M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires chez WM, présente les statistiques de visites du site Internet du Comité.

Un tableau présentant les statistiques par mois se trouve à l'Annexe 6.

4.3 Courriels

M. Vincelette précise qu'aucun courriel n'a été reçu via le site Internet du Comité depuis la dernière rencontre en décembre 2008.

4.4 Chronique dans le journal Le Contact

M. Vincelette et M. Yvon Berthiaume, président du Comité, présentent la version pour approbation de l'article qui a été rédigé pour publication dans le journal Le Contact. M. Berthiaume fait la lecture de l'article, qui figure à l'Annexe 7.

À la suite de l'intervention de M. Berthiaume, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il faudrait que l'article soit publié dans le prochain Contact. Comme il y a seulement quatre parutions par année, la prochaine édition sera disponible dans les prochaines semaines.</i>	
<i>Est-ce qu'il est possible de reprendre l'article pour le journal Le Sentier, s'ils sont ouverts à présenter une chronique sur le Comité?</i>	M. Berthiaume et M. Vincelette répondent que oui et précisent que l'idée est de diffuser des nouvelles sur le Comité de vigilance et ses travaux.

ACTIONS DE SUIVI :

Faire parvenir l'article corrigé et accepté par les membres le plus rapidement

possible afin qu'il soit publié dans le prochain journal Le Contact et s'informer des dates de tombée du journal.

Faire parvenir l'article corrigé et accepté par les membres à Mme Lalonde pour qu'elle le transmette au journal Le Sentier.

4.5 Suivi « Fonds de valorisation agricole »

M. Delisle cède la parole à M. Dussault pour effectuer un suivi sur le Fonds de valorisation agricole. M. Dussault précise que WM tenait à faire le point sur la situation du Fonds. Il cède la parole à Yanie Villeneuve du Centre local de développement (CLD) de la Rivière-du-Nord.

Mme Villeneuve précise que deux demandes ont été déposées auprès du CLD pour bénéficier du Fonds de valorisation agricole, suite à la publicité qui avait été faite dans les journaux. Afin d'augmenter le nombre de dépôts de projets par les agriculteurs de la région, des lettres ont été envoyées aux agriculteurs ciblés sur le territoire. Mme Villeneuve précise que le montant maximal accordé aux demandeurs est aussi passé de 50 000 \$ à 70 000 \$, dont 15 % est maintenant octroyé sous forme de subvention. Les agriculteurs doivent être inscrits au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour présenter des projets.

Elle poursuit son intervention en précisant qu'actuellement, deux projets ont été retenus pour bénéficier du Fonds de valorisation agricole, soit un projet de verger de sureaux à Sainte-Sophie et un projet d'agrandissement d'entrepôt et d'acquisition de nouvelles technologies (ex. : GPS) à Sainte-Anne-des-Plaines. Elle mentionne qu'un projet a fait l'objet d'un refus puisqu'il s'agissait d'une demande pour la construction d'une maison pour le fils du propriétaire sur une terre agricole.

Mme Villeneuve termine en disant que le Fonds est très flexible et peut répondre à divers besoins des agriculteurs. Elle précise que le CLD a reçu beaucoup d'appels après l'envoi des lettres aux agriculteurs pour des demandes d'information.

À la suite de l'intervention de Mme Villeneuve, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien d'argent le Fonds représente-t-il au total ?</i>	M. Dussault répond que le Fonds est actuellement de 500 000 \$ et qu'une autre tranche de 200 000 \$ sera versée par WM suite à l'autorisation du projet de développement.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si 15 % du montant octroyé aux agriculteurs est sous forme de subvention, 85 % est sous forme de prêt. Est-ce que tous les projets fonctionnent avec cette proportion ?</i>	Mme Villeneuve répond que oui et précise que le 15 % de subvention porte sur le montant demandé. Les demandes peuvent varier entre 15 000 \$ et 75 000 \$.
<i>Quelle est la limite territoriale pour être admissible à présenter un projet ou être accepté ?</i>	M. Dussault répond qu'un périmètre a été tracé autour de la région pour délimiter une zone d'admissibilité des agriculteurs.

M. Dussault remercie Mme Villeneuve d'avoir effectué une mise à jour sur le Fonds de valorisation agricole. Il la remercie également pour l'administration du Fonds effectuée par le CLD. Il précise qu'aucun argent octroyé par WM pour le Fonds ne sert à combler des frais d'administration et que la totalité des sommes est dédiée à l'agriculture. La gestion du Fonds est faite par le CLD.

ACTION DE SUIVI :

Fournir la limite territoriale pour les projets admissibles au Fonds de valorisation agricole.

4.6 Suivi « goélands »

M. Delisle cède la parole à M. Mercier afin qu'il présente le suivi sur les goélands. Il débute sa présentation en mentionnant que les goélands sont arrivés la semaine avant la rencontre. Il précise que le site est très attrayant pour les oiseaux migrateurs parce qu'il constitue la seule source de nourriture disponible actuellement.

M. Mercier présente des graphiques avec la comparaison du nombre de goélands sur le site et aux alentours pour les années 2007, 2008 et 2009. Les graphiques se trouvent à l'Annexe 8.

Les résultats démontrent qu'il y a une nette amélioration de la présence de goélands par rapport aux années antérieures. WM maintient les mesures de pression pour diminuer les nuisances reliées aux goélands.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand la période d'abattage commence-t-elle ?</i>	M. Mercier répond qu'avant, l'abattage débutait au premier avril, mais que WM a fait une demande pour devancer le début de l'abattage. Cette année, il a débuté le 20 mars.
<i>Est-ce qu'il y a déjà des goélands sur les lacs ?</i>	Mme Lalonde répond que non. Les goélands viennent sur les lacs autour du 15 juillet. Avant cette date, c'est la période de nidification, sur l'île. Les goélands restent donc avec leurs bébés. Elle précise que prochainement, il y aura des développements pour l'étude de l'UQAM sur la présence des goélands sur l'île Deslauriers.
<i>Il faudrait que vos graphiques soient présentés de façon plus visible puisqu'il est difficile de voir les colonnes de couleur jaune. Les colonnes pourraient être plus larges pour faciliter.</i>	

ACTIONS DE SUIVI :

S'assurer de présenter des graphiques qui soient visibles et compréhensibles lors des prochains suivis et présentations.

PAUSE

5. RETOUR SUR LA DEUXIÈME PARTIE DES AUDIENCES PUBLIQUES DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT

M. Delisle cède la parole à M. Dussault pour une présentation portant sur la deuxième partie des audiences publiques. M. Dussault précise qu'un retour sur la première partie des audiences publiques avait été effectué lors de la dernière rencontre du Comité. Il poursuit en mentionnant que la deuxième partie a eu lieu 21 jours après la première partie, soit le 17 décembre 2008 et que la séance était dédiée à l'expression des opinions et commentaires sur le projet de développement du site.

La présentation de M. Dussault figure à l'Annexe 9.

Après sa présentation, M. Dussault précise que le BAPE a des délais prescrits à respecter. Ainsi, le BAPE devait remettre son rapport à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 24 mars dernier. La ministre a par la suite 60 jours, donc jusqu'au 24 mai 2009, pour rendre public le rapport du BAPE et l'annoncer par le biais d'un communiqué de presse. Il termine en précisant que lors de la prochaine rencontre, le rapport du BAPE sera présenté au Comité.

À la suite de la présentation de M. Dussault, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ce n'est pas réaliste de fermer le site dans 3 ans comme le recommandent les quatre Conseils régionaux de l'environnement (CRE).</i>	
<i>Est-ce qu'il y a une limite de temps pour que la ministre et le Conseil des ministres émettent le décret et vous donnent le permis ?</i>	M. Dussault répond que le conseil des ministres va fixer les obligations de WM dans le décret. M. Delisle précise que ni la ministre, ni le Conseil des ministres n'ont de limites de temps pour émettre le décret et remettre le permis.
<i>Au cours des 25 années d'exploitation permises, la nature des opérations peut aussi changer. Le compostage et le recyclage pourraient prendre plus de place</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>au site.</i>	

ACTION DE SUIVI :

Mettre le point « présentation du rapport du BAPE » à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

6. RELANCE DES INVITATIONS PUBLIQUES POUR LA PARTICIPATION AU COMITÉ

M. Vincelette présente un tableau détaillant la composition du Comité, c'est-à-dire les membres et la catégorie de représentants dans laquelle ils se trouvent. Il propose de contacter les membres qui se sont absentés à plusieurs reprises au cours des dernières rencontres et de valider leur intérêt à participer au Comité. M. Vincelette propose de faire un portrait de la situation à la prochaine rencontre et d'évaluer, à ce moment, la nécessité d'inviter de nouveaux membres, par invitation directe des membres ou annonce publique.

Un tableau comparant les membres actuels avec la composition souhaitée par le Comité est présenté à l'Annexe 10.

À la suite de l'intervention de M. Vincelette, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>On parlait d'une relance des invitations publiques à l'ordre du jour.</i>	M. Vincelette propose d'approcher les membres actuels pour vérifier leur intérêt à participer de nouveau aux activités du Comité et par la suite de combler les sièges manquants avec une invitation publique.
<i>Je crois que Renée Latour qui siège sur le Comité est déménagée.</i>	

ACTION DE SUIVI :

Effectuer un retour sur l'intérêt des membres du Comité qui s'absentent de façon récurrente et discuter de la relance des invitations selon le portrait établi.

7. PROJET DE COMPENSATION DU MILIEU HUMIDE AVEC ARBRE ET NATURE QUÉBEC

M. Dussault rappelle qu'un milieu humide de trois hectares est présent dans la zone du projet de développement, au sud-ouest du site. Il mentionne que l'approche préconisée par WM est la compensation et a été recommandée par le MDDEP.

M. Dussault poursuit en présentant les étapes déjà effectuées par l'organisme partenaire dans la démarche de compensation. Le protocole d'entente développé avec Arbre et Nature Québec (ANQ) comprend trois étapes :

- Identification et consultation des organismes et individus dédiés à la conservation des milieux naturels
- Identification des sites et projets potentiels de conservation
- Démarche et calendrier pour le projet de conservation

ANQ a déjà entamé la première étape d'identification et de consultation des organismes et individus oeuvrant dans la conservation des milieux humides. L'organisme a rencontré Mme Mul qui siège sur le Comité, M. Bouchard, la MRC de la Rivière-du-Nord, le Comité régional de protection des falaises et le Parc régional de la Rivière-du-Nord. ANQ doit encore rencontrer et discuter avec les villes de Sainte-Sophie et de Saint-Jérôme. L'organisme a également planifié une autre rencontre avec le MDDEP, pour regarder la banque de données de l'institution. La première étape sera donc complétée d'ici la fin de mois de mai. Il est prévu de terminer les deux autres étapes d'ici le mois d'août 2009. Après ces étapes, la négociation sera entamée.

À la suite de l'intervention de M. Dussault, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que vous avez l'information à propos des sablières, à savoir si elles ont empiété sur la tourbière au moment de leur</i>	M. Dussault répond qu'il n'a pas l'information, mais qu'il s'assurera de l'avoir pour la prochaine rencontre.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>création ?</i>	

ACTIONS DE SUIVI :

Trouver l'information à propos de l'empiètement (ou non) des sablières sur la tourbière.

Effectuer un suivi sur l'avancement du projet de compensation lors de la prochaine rencontre.

8. PRÉSENCE DU COMITÉ DE VIGILANCE À LA JOURNÉE PORTES OUVERTES

Il a été décidé de remettre le point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la date de la journée « portes ouvertes » est déjà déterminée ?</i>	M. Vincelette répond que non, mais que la journée se tiendra vers la fin du mois septembre.

ACTION DE SUIVI :

Mettre le point « participation du Comité à la journée portes ouvertes » à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

9. PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le 4 juin 2009, s'il est possible à ce moment de visiter le site durant des travaux. Si cela n'est pas possible, la réunion se tiendra le 18 juin 2009 pour la visite du site. L'heure de la visite et de la rencontre est à déterminer.

ACTION DE SUIVI :

Confirmer la date retenue pour la prochaine rencontre à tous les membres du Comité en fonction des possibilités de visite du site durant les travaux.

La réunion se termine à 21 h 06.